



CONSEIL STRATÉGIQUE PHYTOSANITAIRE (CSP)

LA RÉGLEMENTATION ÉVOLUE,
Littoral Normand AUSSI !

Littoral Normand à vos côtés sur l'ensemble du dossier réglementaire
(PAC, Plan Prévisionnel de Fumure, Cahier d'Enregistrement des Pratiques et CSP)

VOS OBLIGATIONS



Avoir réalisé le **premier CSP avant le 31 décembre 2023**



Réaliser 2 conseils stratégiques phytosanitaires en 5 ans

NOS NOUVEAUX SERVICES



Enregistrement de vos interventions phytosanitaires dans le cadre du service Ferti+



Impression du registre phytosanitaire et calcul automatisé des IFT



Audit de vos pratiques phytosanitaires et réalisation d'un plan d'actions



Conseil Agronomique dans le cadre d'un CAS2E

Prestations de service disponibles dès l'automne 2022

CONTACT - Service Client

02 31 46 84 09 - service.client@littoral-normand.fr

